



Comité de Quartier Sainte-Croix

Compte-rendu de la réunion du 27 mai 2026

La réunion débute à 20 heures et se déroule en présence de :

Claudine DUCLOS : Correspondante du quartier

Flora LAPERNE : Adjointe responsable de la Démocratie Participative, en charge des comités de quartiers

Jean-Michel IDOIBE : Vice-président de la commission Démocratie Participative

Marie SAYERSE : Éluée référente du quartier

Hélène HIEL : Éluée référente du quartier

Adresses mails :

f-laperne@oloron-ste-marie.fr

jm-idoibe@oloron-ste-marie.fr

m-sayerse@oloron-ste-marie.fr

h-hiel@oloron-ste-marie.fr

1) Questions diverses

Point 1 : Éclairage

a) Demande d'installation de LED jaunes à Bellevue.

Réponse : Une étude est en cours concernant la promenade Bellevue, avec mise en place d'un éclairage à LED type 2400 KELVINS (jaune).

b) L'état des lampadaires de la Place St-Pierre et de la rue Centulle serait à vérifier.

Réponse : Une demande d'intervention a été faite ; les services techniques vont se rendre sur place pour vérifier l'état.

c) Des riverains souhaitent la réalisation d'un sondage pour l'extinction de l'éclairage plus tôt (vers 23h).

Réponse : Cette demande sera traitée dès que les élus auront rendu leur décision.

d) Est-il possible d'enlever l'ampoule du lampadaire situé au n°27 de la Place St-Pierre qui éclaire la chambre d'un logement, à moins que l'extinction de l'éclairage soit programmée à 23h.

Réponse : Il n'est pas possible d'enlever cette ampoule : une continuité d'éclairage est obligatoire.

Point 2 : Circulation

a) Rue d'Aspe : le sens interdit n'est pas respecté par les vélos, les scooters et les motos.

Réponse : L'article R.412-28-1 du Code de la route prévoit que lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 30km/h, la chaussée est à double sens pour les cyclistes, sauf décision contraire de l'autorité de police.

Cet article ne concerne pas les scooters ni les motos. Ces derniers sont en infraction dans la situation présente.

b) Quelques petits rodéos urbains sont constatés la nuit.

Réponse : Il est indispensable que les administrés alertent systématiquement la Gendarmerie dès la constatation des faits, afin de permettre une intervention rapide et adaptée.

c) Depuis les travaux, des problèmes d'infiltration dans les maisons ont été constatés.

Réponse : Les travaux n'ont pas pu causer d'infiltration.

d) Rue des monts : le sens de circulation serait à revoir.

Réponse : Si nous changeons le sens de circulation de la rue des Monts, celui de la rue d'Aspe sera également à modifier.

e) Rue des monts : la vitesse des véhicules est excessive. Est-il possible de rajouter des ralentisseurs ?

Réponse : Il n'est pas possible de rajouter des ralentisseurs dans cette rue montante.

f) Place St-Pierre : le dos d'âne devant l'école est trop prononcée.

Réponse : Il ne pourra être modifié que lors de travaux éventuels de voirie de la Place. Pour le moment, ce n'est pas inscrit au PPI.

g) Rue Labarraque : problème de stationnement dans le haut de la rue. Les riverains se garent pour déposer leurs courses puis restent stationnés.

Réponse : La Police Municipale effectue régulièrement des surveillances de stationnement dans ce secteur, et a dressé plusieurs verbalisations.

Elle va continuer ses patrouilles pédestres dans le secteur pour lutter contre le stationnement anarchique.

Point 3 : Bus scolaire

Les bus restent sur la Place, moteur allumé, ce qui représente une gêne pour les riverains.

Réponse : Cette information a été transmise au service Mobilités de la CCHB qui dispose de la compétence en la matière.

Point 4 : Conteneurs

a) L'installation de conteneurs supplémentaires dans le quartier est-elle prévue ? (sondage à refaire).

Réponse : Éric MAUNAS, Directeur du SICTOM, a proposé une rencontre avec les élus de la Ville pour échanger à nouveau sur la poursuite de la mise en place des points d'apport volontaire (PAV) sur Oloron.

La question pour des nouveaux PAV à Ste-Croix sera donc élucidée à l'issue de ces échanges.

b) Est-il possible d'obtenir un plan des points d'apport volontaire de la Ville ?

Réponse : Pour les PAV déjà en place, vous trouverez ci-après le lien de la carte interactive, accessible sur le site internet du SICTOM :

<https://sictom-hautbearn.com/la-carte-interactive-dechets/>

Point 5 : Entretien

a) L'entretien du cimetière peut-il être fait plus fréquemment ? Les herbes seraient également à ramasser.

Réponse : L'entretien du cimetière sera fait plus fréquemment. Un nouvel agent vient d'arriver.

b) En haut de la rue d'Aspe, vers la route des crêtes, un côté est désherbé mais pas l'autre.

Réponse : L'entretien a été réalisé.

c) Église de Ste-Croix : l'arbre qui pousse sur le toit peut-il être coupé ?

Réponse : L'arbre a été traité. Il devrait sécher de lui-même.

d) Bas du Biscondeau : pourquoi l'herbe coupée n'est pas ramassée ?

Réponse : L'herbe a été ramassée.

Point 6 : Aménagement urbain

Rue Labarraque : le comité demande s'il est possible de creuser et planter des fleurs devant les habitations ?

Réponse : Une proposition sera faite aux élus pour une mise en place au printemps prochain. Si cela est validé, le service Aménagement présentera le projet à la prochaine réunion du comité de quartier.

Point 7 : Rue Cujas

Que faire de l'ancienne prison ? Des logements ?

Réponse : À ce jour, aucun projet n'est en cours ou prévu pour ce bâtiment.

2) Informations

Marché du mercredi : l'impulsion du départ n'est pas tenue, peut-être à cause d'une offre trop restrictive.

Certaines personnes trouvent regrettable que le marché n'ait pas tenu. Peut-être s'adresser à l'association Vrac ?

Place St-Pierre : la place pourrait être utilisée plus souvent pour d'autres activités (plantes, livres, vide-grenier).

Prochaine réunion du comité de quartier : mercredi 30 septembre 2026 à 20h au Centre Social La-Haüt.